



COMPTE RENDU DES PRÉSIDENTS RÉUNION DU CONSEIL DU FEM 22-24 JUIN 2009

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion est ouverte par M^{me} Monique Barbut, directrice générale et présidente du FEM.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

2. M. Alfred Oteng-Yeboah, représentant le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo, est élu coprésident de la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Conseil approuve l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.35/1/Rev.2.

DÉCLARATIONS DES SECRÉTARIATS EXÉCUTIFS DES CONVENTIONS

4. M^{me} Preety Bhandari, représentant M. Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. Donald Cooper, secrétaire exécutif de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, M. Paul Horwitz, secrétaire exécutif adjoint du Secrétariat de l'ozone, M^{me} Marcia Levaggi, directrice du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation, et M. Luc Gnacadja, secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

DÉCISIONS

5. Le Conseil prend les décisions suivantes sur les divers points inscrits à son ordre du jour.

Décision sur le point 5 de l'ordre du jour - Relations avec les instances des Conventions

6. Ayant examiné le document GEF/C.35/3/Rev.1 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, le Conseil se félicite des activités envisagées pour appliquer les directives et décisions des Conférences des parties aux conventions internationales sur l'environnement. Il charge le Secrétariat et les Entités d'exécution de continuer à travailler avec les pays bénéficiaires pour qu'ils tiennent compte

de ces directives et des priorités nationales dans leur programmation des ressources et des activités du FEM.

Décision sur le point 6 de l'ordre du jour – Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

7. Ayant pris note du document intitulé *A Science Vision for GEF-5: Proposals from the Scientific and Technical Advisory Panel* (GEF/C.34/Inf.14) et du document intitulé *Draft Report of the April 2009 STAP Meeting* (GEF/C.35/Inf.9) déjà soumis à son attention par le Groupe consultatif scientifique et technique, le Conseil accueille favorablement et approuve les recommandations du STAP relatives aux directives scientifiques et techniques présentées dans le document intitulé *Recommandations pour mieux prendre en compte les aspects scientifiques et techniques dans les opérations du FEM* (GEF/C.35/13).

Décision sur le point 7 de l'ordre du jour – Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2009) et réponse de la direction

8. Ayant examiné le document GEF/ME/C.35/1 intitulé *Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2009)*, et la réponse de la direction à ce rapport (GEF/ME/C.35/2, *Management Response to the Annual Country Portfolio Evaluation Report-2009*), et ayant pris note de trois de ces documents (Cameroun, Égypte et Syrie, GEF/ME/C.34/Inf. 3 et GEF/ME/C.35/Inf. 2-3), le Conseil prie le Secrétariat de :
 - a) rechercher dans les partenariats du FEM les moyens de faire face à l'écart énorme qui existe entre les ressources disponibles et les besoins à satisfaire pour lutter contre la dégradation des sols et résoudre les difficultés importantes que rencontrent des pays tels que l'Égypte, la Syrie et le Cameroun ;
 - b) mener une enquête sur les pays qui, à l'instar de la Syrie, se trouvent dans des situations exceptionnelles d'accès limité aux ressources des institutions financières internationales partenaires du FEM.

Décision sur le point 8 de l'ordre du jour – Examen paritaire du travail d'évaluation du FEM

9. Ayant examiné le document intitulé *Examen paritaire du travail d'évaluation du FEM* (GEF/ME/C.35/3), le Conseil charge le Bureau de l'évaluation du FEM de prendre en compte les conclusions et recommandations de l'examen paritaire, ainsi que les observations formulées durant la réunion du Conseil, lorsqu'il procèdera à la révision de la Politique de suivi et évaluation du FEM qui sera présentée au Conseil à l'occasion de sa réunion au deuxième semestre de 2010. Par ailleurs, les principaux résultats, conclusions et recommandations de l'examen paritaire doivent être incorporés dans le quatrième bilan global du FEM.

Décision sur le point 9 de l'ordre du jour - Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 10 du Bureau de l'évaluation du FEM

10. Ayant examiné le document GEF/ME/C.35/4/Rev.1 intitulé *Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 10 du Bureau de l'évaluation du FEM*, le Conseil décide

de se prononcer sur cette question dans le cadre de son examen du point 16 de l'ordre du jour. Le texte de la révision de la décision prise fait partie du compte rendu de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Décision sur le point 10 de l'ordre du jour – Reconduction du directeur du Bureau de l'évaluation

11. Le Conseil approuve à l'unanimité la reconduction de M. Robert van den Berg au poste de directeur du Bureau de l'Évaluation du FEM pour un second mandat de cinq ans. Le Conseil félicite M. van den Berg pour l'excellente qualité du travail accompli par le Bureau de l'Évaluation durant son mandat.

Décision sur le point 11 de l'ordre du jour – Normes fiduciaires applicables par les Entités d'exécution du FEM

12. Ayant examiné le document GEF/C.35/5 intitulé *Point sur l'application des normes fiduciaires minimales par les Entités d'exécution du FEM*, le Conseil demande :

- a) à la Banque africaine de développement (BAfD) de prendre les mesures voulues pour qu'aucun financement ne soit mis à disposition jusqu'à ce qu'un rapport du consultant soit soumis à la décision du Conseil sur la base d'un avis de non objection ;
- b) à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) de prendre les dispositions voulues pour qu'un plan d'action révisé permettant d'assurer le suivi soit soumis à la décision du Conseil sur la base d'un avis de non objection avant la date de la prochaine réunion du Conseil, date après laquelle les FIP ne seront pas approuvées sans la présentation d'un plan d'action adéquat ;
- c) à chaque Entité d'exécution du FEM n'ayant pas appliqué entièrement les normes fiduciaires minimales de lui faire le point tous les ans sur la mise en œuvre de son plan d'action en fonction du calendrier et des renseignements présentés dans la Fiche de suivi des plans d'action figurant à l'annexe C ; et
- d) au Secrétariat de gérer un processus d'examen par une tierce partie des normes fiduciaires minimales en 2013, et tous les quatre ans par la suite.

Décision sur le point 12 de l'ordre du jour – Système transparent d'allocation des ressources applicable pendant FEM-5

13. Ayant examiné le document GEF/35.4/Rev.1 intitulé *Scénarios et formules envisageables pour un « Système transparent d'allocation des ressources » applicable pendant FEM-5 (version révisée)*, le Conseil recommande que le Secrétariat du FEM, de manière consultative et participative, conformément à sa mission d'aide aux pays pour améliorer l'état de

l'environnement de la planète et en tenant compte du montant de la reconstitution de FEM-5 :

- (a) prépare une documentation complémentaire sur les critères d'admissibilité, tenant compte des aspects suivants : pays actifs et pays inactifs, sanctions de l'ONU et situation des pays à l'égard des Conventions concernées et de l'Instrument du FEM ;
- (b) continue à élaborer et à affiner la formule A, notamment la possibilité de prendre en compte des éléments proposés dans la formule B ;
- (c) prépare une autre formule prévoyant plusieurs allocations par pays, laquelle, si possible :
 - ne recouvre pas le domaine d'intervention « eaux internationales » qui resterait en dehors du champ couvert par le SATR ;
 - vise à couvrir la diversité biologique, l'atténuation des changements climatiques, la dégradation des sols et les substances chimiques ;
 - assure la flexibilité de la programmation des différents domaines d'intervention du FEM pour les pays dont les allocations se situent au-dessous d'un certain seuil, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;
 - comprend des mécanismes permettant d'atteindre les objectifs de programmation générale des différents domaines d'intervention pour les pays dont les allocations sont supérieures au seuil mentionné ci-dessus ;
 - aide les pays à appliquer les Conventions ;
- (d) prépare une nouvelle révision de l'indice de potentialité du FEM (IPF) pour la diversité biologique et fait des propositions visant à améliorer l'IPF dans d'autres domaines d'intervention et au titre d'autres indicateurs d'allocation des ressources ;
- (e) améliorer et réviser l'indice de résultat du FEM (IRF) ; et
- (f) convoquer une autre réunion du comité ad hoc établi par le Conseil, avant la prochaine réunion du Conseil.

Décision sur le point 13 de l'ordre du jour – Approbation du Mémoire d'accord entre le Conseil du FEM et la Réunion des parties au Protocole de Kyoto : Services de secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation

14. Ayant examiné le document GEF/C.35/6 intitulé *Note sur le Mémoire d'accord entre la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial concernant les services de secrétariat à*

l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation, le Conseil se félicite de l'opportunité de fournir des services de secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation et approuve le *Mémoire d'accord entre la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial concernant les services de secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation*, tel que présenté à l'annexe 1 du document GEF/C.35/6, et autorise le Secrétariat du FEM à fournir des services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation, en application des dispositions du *Mémoire d'accord*, du *Règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation*, des *Fonctions et attributions du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation*, et des *Politiques et modalités opérationnelles régissant l'accès des Parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation*.

15. En approuvant ce *Mémoire d'accord*, le Conseil précise que les attributions du responsable du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation visées au paragraphe 3 du *Mémoire d'accord* ne s'appliquent qu'aux questions relatives au Fonds pour l'adaptation et à l'utilisation de ses ressources.

Décision sur le point 14 de l'ordre du jour – Réaffectation du solde des ressources de FEM-4

16. Ayant examiné le document GEF/C.35/12 intitulé *Réaffectation du solde des ressources de FEM-4*, le Conseil souscrit aux principes d'allocation du solde des ressources de FEM-4 qui y sont énoncés, et charge le Secrétariat du FEM de réaffecter le solde des ressources de FEM-4 conformément à ces principes, et, en collaboration avec l'Administrateur, de réaliser des examens périodiques des projections des ressources disponibles afin d'ajuster les allocations en tant que de besoin.
17. Le Conseil demande par ailleurs au Secrétariat d'informer le Conseil des modifications qui seront apportées à la répartition des allocations entre les domaines d'intervention et de préparer un bilan des ressources utilisées et non utilisées en vue de la réunion du Conseil de novembre 2009.

Décision sur le point 15 de l'ordre du jour – Programme de travail

18. Ayant examiné le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.35/7, le Conseil approuve un programme¹ composé de 60 projets et agréé le concept et les objectifs

¹ Compte tenu de la législation nationale régissant le vote de son pays sur les projets de développement financés par certains organismes de promotion du développement, le membre du Conseil représentant les États-Unis s'oppose aux projets suivants : **Cuba** : Accroissement des moyens de prévenir, combattre et gérer l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes vulnérables (PNUD) ; **Projet mondial (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Macédoine, Maroc, Monténégro, Serbie, Syrie, Tunisie et Turquie)** - MED : Programme méditerranéen de développement écologiquement viable (Programme ÉcoDev) et Gouvernance et développement des connaissances (plateforme-cadre MED) (Banque mondiale) ; **Syrie** : Projet de gestion des ressources en eau des bassins fluviaux côtiers et du bassin du fleuve Orontes (plateforme-cadre MED) (Banque mondiale) ; et **Projet régional (Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda et Soudan)** : Renforcement de capacités et assistance technique pour l'exécution des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de

de 3 plateformes-cadres, sous réserve des observations formulées durant la réunion du Conseil et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 8 juillet 2009.

19. Les ressources totales requises par le programme de travail se montent à 248,84 millions de dollars, y compris les financements alloués aux projets du FEM et les allocations pour frais aux Entités d'exécution. Le programme de travail approuvé comprend les 60 FIP ci-après, dont 28 soumises au titre de 11 plateformes-cadres (y compris 3 soumises à l'approbation du Conseil) :

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

- **Projet régional (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo) :** Financement durable des dispositifs d'aires protégées dans le bassin du Congo (CBSP) (PNUD) (Financement du FEM : USD 8 181 818)
- **Projet régional (Afrique du Sud, Cameroun, Kenya, Madagascar, Mozambique et Sénégal) :** Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un régime APA en Afrique (PNUE) (Financement du FEM : USD 1 177 300)
- **Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines) :** Financement et gestion durable des écosystèmes marins des Antilles orientales (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 8 750 000)
- **Argentine :** Réseau de zones protégées marines et côtières relevant de plusieurs juridictions (ISCMPA) (PNUD) (Financement du FEM : USD 2 177 727)
- **Bolivie :** Participation des populations locales à la préservation de la diversité biologique par la gestion durable des forêts (PNUD) (Financement du FEM : USD 5 500 000)
- **Brésil :** Gestion intégrée de l'écosystème de la baie d'Ilha Grande (FAO) (Financement du FEM : USD 2 400 000)
- **Cameroun :** Gestion de proximité durable et préservation de l'écosystème de la mangrove au Cameroun (CBSP) (FAO) (Financement du FEM : USD 1 733 182)

- **Costa Rica** : Consolidation des zones marines protégées du Costa Rica (PNUD)
(Financement du FEM : USD 1 212 027)
- **Cuba** : Accroissement des moyens de prévenir, combattre et gérer l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes vulnérables (PNUD)
(Financement du FEM : USD 5 018 182)
- **El Salvador** : Prise en compte systématique de la gestion de la diversité biologique dans les activités de pêche et de tourisme menées dans les écosystèmes côtiers/marins (PNUD) (Financement du FEM : USD 2 354 545)
- **Inde** : Prise en compte systématique de la préservation de la biodiversité côtière et marine dans les secteurs de production situés dans la zone de l'embouchure du fleuve Godavari dans l'État d'Andhra Pradesh (plateforme-cadre IND-BD) (PNUD)
(Financement du FEM : USD 6 023 636)
- **Inde** : Renforcement de l'application des lois et réglementations sur la diversité biologique en insistant sur les dispositions relatives à l'accès aux ressources et au partage du fruit de leur exploitation (PNUE) (Financement du FEM : USD 3 561 000)
- **Indonésie** : Promotion d'une gestion durable des forêts de production pour assurer la diversité biologique nécessaire à la planète (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 3 300 000)
- **Maroc** : Application de l'approche de l'économie circulaire à la préservation de la biodiversité agricole dans la région de Souss Massa Draa au Maroc (MENARID) (IFAD)
(Financement du FEM : USD 2 647 272)
- **Mexique** : Prise en compte des arbitrages entre l'offre de services écosystémiques et les modes d'occupation des sols dans les efforts de réduction de la pauvreté et dans la planification du développement (PNUE) (Financement du FEM : USD 5 900 000)
- **Pakistan** : La diversité biologique et les milieux d'affaires dans les montagnes et les marchés du nord du Pakistan (PNUD) (Financement du FEM : USD 1 793 182)
- **Panama** : Utilisation de l'écotourisme comme formule à faible impact permettant de prendre systématiquement en compte la préservation de la biodiversité biologique dans le cadre du projet SINAP (BIAD) (Financement du FEM : USD 4 000 000)
- **Papouasie-Nouvelle-Guinée** : Préservation de forêts et gestion de zones protégées (PAS) (PNUD) (Financement du FEM : USD 7 000 000)
- **Philippines** : Partenariats pour la prise en compte systématique de la préservation de la diversité biologique dans les zones d'activité agricoles de proximité (CTI) (PNUD)
(Financement du FEM : USD 4 500 000)

- **République centrafricaine** : Participation des populations locales à la gestion renforcée du réseau national de zones protégées (CBSP) (PNUD) (Financement du FEM : USD 1 768 182)
- **Tanzanie** : Renforcement du réseau de zones protégées du Sud de la Tanzanie : amélioration de l'efficacité de la riposte des parcs nationaux aux menaces contre la diversité biologique (PNUD) (Financement du FEM : USD 5 304 550)
- **Venezuela** : Renforcement du réseau de zones marines et côtières protégées (PNUD) (Financement du FEM : USD 7 445 455)

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- **Projet régional (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie)** : Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments en Afrique de l'Est (PNUE) (Financement du FEM : USD 2 853 000)
- **Afrique du Sud** : Transformation du marché par l'application de normes de rendement énergétique et par l'étiquetage des appareils électroménagers en Afrique du Sud (PNUD) (Financement du FEM : USD 6 000 000)
- **Algérie** : Approche intégrée de conception de projets à zéro émission dans la ville nouvelle de Boughzoul (PNUE) (Financement du FEM : USD 8 240 000)
- **Argentine** : Troisième communication nationale à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 2 439 210)
- **Arménie** : Amélioration du rendement énergétique dans les bâtiments (LGGE) (PNUD) (Financement du FEM : USD 1 045 000)
- **Cambodge** : Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'amélioration du rendement énergétique du secteur industriel (ONUDI) (Financement du FEM : USD 1 240 000)
- **Colombie** : Normes de rendement énergétique et étiquetage en Colombie (*S&L Colombia*) (PNUD) (Financement du FEM : USD 2 500 000)
- **Égypte** : Amélioration du rendement énergétique de l'éclairage et des équipements électriques dans les bâtiments (PNUD) (Financement du FEM : USD 4 450 000)
- **Gambie** : Promotion de mini-réseaux utilisant l'énergie renouvelable pour des activités productives en milieu rural en Gambie (SPWA-CC) (ONUDI) (Financement du FEM : USD 1 758 182)

- **Ghana** : Promotion du rendement énergétique des appareils électriques et transformation du marché des appareils électroménagers réfrigérants au Ghana (SPWA-CC) (dans le cadre du Programme énergétique de l’Afrique de l’Ouest) (PNUD) (Financement du FEM : USD 1 722 727)
- **Kazakhstan** : Prise en compte de la maîtrise de l’énergie dans la conception et la construction de logements (PNUD) (Financement du FEM : USD 4 568 500)
- **Libéria** : Installation d’équipements de petite hydraulique à usages multiples (pour l’énergie et l’irrigation) (SPWA-CC) (UNIDO) (Financement du FEM : USD 1 758 182)
- **Malaisie** : Rendement énergétique du secteur industriel au bénéfice des industries de transformation en Malaisie (CF) (IEEMMS) (UNIDO) (Financement du FEM : USD 4 200 000)
- **Nigéria** : Mini-réseaux utilisant des sources d’énergie renouvelable (petite hydraulique et biomasse) pour étendre l’électrification rurale (SPWA-CC) (UNIDO) (Financement du FEM : USD 2 667 273)
- **Nigéria** : Promotion de la maîtrise de l’énergie dans les logements et les bâtiments publics au Nigéria (SPWA-CC) (PNUD) (Financement du FEM : USD 2 677 273)
- **Pérou** : Normes de rendement énergétique et étiquetage au Pérou (PNUD) (Financement du FEM : USD 2 000 000)
- **Sierra Leone** : Promotion de mini-réseaux alimentés par de petites centrales électriques destinées à des activités productives en Sierra Leone (SPWA-CC) (ONUDI) (Financement du FEM : USD 1 758 182)
- **Tchad** : Promotion de mini-réseaux utilisant l’énergie renouvelable pour l’électrification rurale et les activités productives (SPWA-CC) (ONUDI) (Financement du FEM : USD 1 758 182)
- **Ukraine** : Amélioration de la maîtrise de l’énergie et promotion de l’énergie renouvelable dans les petites et moyennes entreprises agroalimentaires et d’autres PME en Ukraine (ONUDI) (Financement du FEM : USD 5 140 000)
- **Viet Nam** : Projet vietnamien sur la production moins polluante et le rendement énergétique (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 2 374 407)

EAUX INTERNATIONALES

- **Projet mondial (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Algérie, Égypte, Croatie, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Macédoine, Serbie, Syrie, Tunisie et Turquie) :** MED : Programme ÉcoDev durable et Gouvernance et développement des connaissances

(plateforme-cadre MED) (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 3 000 000)

- **Projet régional (Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) :** Coordination régionale de la gestion des ressources naturelles et du renforcement des capacités (assistance technique) (plateforme-cadre MED) (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 5 644 545)
- **Égypte :** Gestion renforcée des ressources en eau (plateforme-cadre MED) (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 6 682 500)
- **Syrie :** Projet de gestion des ressources en eau des bassins fluviaux côtiers et du bassin du fleuve Orontes (plateforme-cadre MED) (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 3 050 000)
- **Tunisie :** Déversement des eaux usées traitées du Grand Tunis dans la Méditerranée (plateforme-cadre MED) (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 8 000 000)

DÉGRADATION DES SOLS

- **Chine :** Appui au renforcement de capacités et à la gestion pour la lutte contre la dégradation des sols dans les écosystèmes de terres arides (plateforme-cadre PRC-GEF) (BAsD) (Financement du FEM : USD 2 728 000)

ACTIVITÉS MULTISECTORIELLES

- **Projet mondial :** Marché du développement 2009 : Adaptation aux changements climatiques (DM 2009) (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 2 000 000)
- **Algérie :** Préservation de la biodiversité d'importance mondiale et utilisation durable de services écosystémiques dans les parcs culturels d'Algérie (plateforme-cadre MENARID) (PNUD) (Financement du FEM : USD 5 387 142)
- **Indonésie :** Gestion durable des forêts et de la diversité biologique à Bornéo (plateforme-cadre SFM) (BAsD) (Financement du FEM : USD 2 527 273)
- **Philippines :** Gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement (CTI) (BAsD) (Financement du FEM : USD 3 530 000)
- **Tanzanie :** Gestion durable des surfaces boisées des régions écologiques du Miombo en Tanzanie occidentale (plateforme-cadre SFM) (PNUD / Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 2 745 000)

POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

- **Projet régional (Angola, Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Comores, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda et Soudan) :** Renforcement de capacités et assistance technique pour l'exécution des plans nationaux de mise œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm dans les pays africains les moins avancés (PMA) de la sous-région du COMESA (AFLDC) (PNUE/ONUDI) (Financement du FEM : USD 5 000 000)
- **Égypte :** Projet de gestion intégrée et durable des polluants organiques persistants (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 8 100 000)
- **Érythrée :** Prévention et élimination des polluants organiques persistants et des pesticides périmés / (FAO) (Financement du FEM : USD 2 150 000)
- **Honduras :** Renforcement des capacités nationales de gestion et réduction des rejets de polluants organiques persistants au Honduras (PNUD) (Financement du FEM : USD 2 650 000)
- **Mozambique :** Élimination de résidus de POP et de pesticides périmés (FAO) (Financement du FEM : USD 1 950 000)
- **Nigéria :** Une terre moins brûlée pour une planète propre : Réduction de l'émission de dioxines provenant de sources de brûlage à l'air libre (PNUD) (Financement du FEM : USD 4 150 000)
- **Tadjikistan :** Projet sur l'élimination des pesticides contenant des POP, l'atténuation de leur diffusion et la gestion des sites pollués (Banque mondiale) (Financement du FEM : USD 4 021 200)

20. Le Conseil demande que les FIP de projets de grande envergure devant être financés à l'avenir au titre des trois nouvelles plateformes-cadres suivantes, dont il approuve les objectifs, soient inscrits aux programmes de travail soumis à son approbation :

Diversité biologique

- Plateforme-cadre IND-BD : Programme du FEM sur la préservation de la biodiversité côtière et marine (IGCMP)

Eaux internationales

- Plateforme-cadre MED : Programme méditerranéen de développement écologiquement viable (Programme ÉcoDev durable)

Polluants organiques persistants

- Plateforme-cadre AFLDC : Renforcement de capacités et assistance technique pour l'exécution des plans nationaux de mise en œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm dans les pays africains les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID)

21. S'agissant des FIP approuvées au titre de ce programme de travail - projets indépendants ou rattachés à l'une des plateformes-cadres - le Conseil prie le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet soumis à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer leurs réserves éventuelles à la DG, avant que celle-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée.

Décision sur le point 16 de l'ordre du jour – Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10

22. Ayant examiné le document (GEF/C.35/8) intitulé *Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10*, le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve le budget de fonctionnement de l'exercice 10 qui s'établit à 26,825 millions de dollars, dont :

- (a) 17,809 millions de dollars pour le Secrétariat ;
- (b) 2,108 millions de dollars pour le STAP ;
- (c) 2,884 millions de dollars pour l'Administrateur ; et
- (d) 4,024 millions de dollars pour le Bureau de l'évaluation.

23. En approuvant la dotation budgétaire de l'exercice 10 pour l'Administrateur, le Conseil approuve également la proposition de reprendre le financement des coûts supportés par les Entités d'exécution pour faire vérifier les états financiers des ressources du FEM reçues à l'appui des activités liées aux projets et à leur préparation.

24. Ayant examiné le document GEF/ME/C.35/4/Rev.1 intitulé *Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 10 du Bureau de l'évaluation du FEM*, le Conseil approuve un budget de 4 024 382 dollars pour l'exercice 10, qui couvrira les dépenses de fonctionnement du Bureau de l'évaluation et l'exécution de son programme de travail, dont l'achèvement des travaux liés au quatrième bilan global du FEM.

25. S'agissant des exercices 11 à 14, le Conseil prend bonne note du programme de travail et d'activité proposé, et prie le Bureau de soumettre un budget annuel à son examen et à son approbation à chacune de ses réunions de juin.

Décision sur le point 17 de l'ordre du jour – Fonds fiduciaires du FEM à l'appui de certaines plateformes-cadres de FEM-4

26. Ayant examiné le document intitulé *Solutions envisageables pour le renforcement de l'aide financière à l'appui de certains programmes de FEM-4* (GEF/C.35/10), le Conseil juge la **solution A – Maintien du statu quo** - la plus économique et la plus viable pour renforcer l'aide financière à l'appui de ces trois programmes de FEM-4.

Décision sur le point 18 de l'ordre du jour - Recommandations applicables aux modalités de nomination, de reconduction et d'évaluation de la performance pour certains postes

27. Ayant examiné les *Recommandations applicables aux modalités de nomination, de reconduction et d'évaluation de la performance pour certains postes* (GEF/C.35/9), le Conseil les approuve et, en particulier, décide de :

- (a) Recommander à la quatrième Assemblée du FEM d'adopter la modification suivante de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (l'« Instrument ») :

Remplacer la troisième, quatrième et cinquième phrases du paragraphe 21 par la phrase suivante : « ... Le Conseil nomme le Directeur général pour un mandat à plein temps de quatre ans, reconductible une fois. »

- (b) Créer un Comité de sélection et d'évaluation chargé de superviser les modalités de nomination et de reconduction du mandat du directeur général et président du FEM et du directeur du Bureau de l'évaluation du FEM, et d'évaluer leur performance. Au cours du processus de sélection du directeur général, le Comité consultera différentes parties prenantes, en particulier les Agents d'exécution et les Organismes d'exécution.
- (c) Appliquer immédiatement les modalités énoncées dans le présent document pour évaluer la performance du directeur général et président du FEM et du directeur du Bureau de l'évaluation.
- (d) Dès la modification entrée en vigueur conformément au paragraphe 34 de l'Instrument, appliquer les modalités énoncées dans le présent document pour nommer le directeur général et président du FEM et le directeur du Bureau de l'évaluation.

Décision sur le point 19 de l'ordre du jour - Organisation de la quatrième Assemblée du FEM

28. Ayant examiné la *Note sur l'organisation de la quatrième Assemblée du FEM* (GEF/C.35/11), le Conseil approuve les dates proposées pour la tenue de cette Assemblée à Punta del Este (Uruguay).

29. Le Conseil charge le Secrétariat de lui présenter, à sa prochaine réunion, un rapport sur l'état d'avancement de la préparation de l'Assemblée.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

30. Les présidents déclarent la réunion close le 24 juin 2009.